Financé par l'Union Européenne

MC2CM
MIGRATION VILLE A VILLE EN MEDITERRANEE

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

RAPPORT D'APPRENTISSAGE THÉMATIQUE

Les politiques culturelles : un vecteur pour l'inclusion des migrants en contexte urbain

ICMPD International Centre for Migration Policy Development

UCLG United Cities and Local Governments

culture 21 UCLG Committee

UN-HABITAT FOR A BETTER URBAN FUTURE

Financé par l'Union Européenne

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

Remerciements :

Ce rapport a bénéficié des contributions des points focaux et des partenaires des villes MC2CM. Nous remercions tout particulièrement la municipalité de Casablanca d'avoir co-organisé cet événement. Nous sommes également reconnaissants de la contribution de Phil Wood. Il a rédigé le document de référence de l'évènement d'apprentissage entre pairs à Casablanca qui s'intéresse à la façon dont les gouvernements locaux peuvent mettre en œuvre une approche culturelle à l'égard de la migration comme vecteur d'inclusion et d'opportunités au niveau local. Ce rapport a été réalisé par Jordi Baltà Portolés, consultant culturel et chercheur à Trànsit Projectes (Barcelone) et conseiller du Comité Culture du CGLU ; dans le cadre de l'événement régional MC2CM qui s'est déroulé du 11 au 12 décembre 2019 à Casablanca.

Conception de la couverture : Le design du rapport a été conçu par Sarah Blum.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, copiée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage et de récupération de l'information, sans l'autorisation des titulaires du droit d'auteur, à savoir l'ICMPD, CGLU et ONU-HABITAT.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne (UE) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). Son contenu est la responsabilité exclusive des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'UE ou de la DDC.

ICMPD International Centre for Migration Policy Development
UCLG United Cities and Local Governments
culture 21 UCLG Committee
UN-HABITAT FOR A BETTER URBAN FUTURE

SOMMAIRE

01 À PROPOS DE CETTE PUBLICATION
01 À PROPOS DE MC2CM
02 À PROPOS DE CE RAPPORT

05 SYNTHÈSE
06 CONCEPTS ET CADRES CLÉS
06 Citoyenneté culturelle et droits culturels
08 Politiques culturelles et approche interculturelle dans les politiques locales
11 Culture dans les agendas mondiaux

15 APPRENTISSAGES CLÉS
15 Orientation et initiatives d'accueil
16 Accès à la culture et aux opportunités créatives
18 Visibilité de la diversité, promotion de l'interculturalisme et développement de nouveaux discours urbains
20 Institutions et programmes patrimoniaux
22 Renforcement du développement social et économique par le biais de la culture
23 Renforcement de la gouvernance culturelle pour soutenir l'inclusion des migrants

25 DÉFIS ET OBSTACLES
26 L'impact de la Covid-19

28 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS : 10 ASPECTS CLÉS
31 OUTILS ET RESSOURCES POUR LES VILLES
33 AUTRES RÉFÉRENCES

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

À PROPOS DE MC2CM

La migration est une caractéristique déterminante de l'urbanisation. Les villes sont des endroits où les gens se réunissent pour vivre, travailler et trouver des opportunités. C'est aussi dans la ville que se déroule la réalité du logement social et économique des nouveaux arrivants et de leur interaction avec la communauté d'accueil. Dans ce contexte, le projet Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM) contribue à améliorer la gouvernance des migrations basée sur les droits dans les villes. Grâce au dialogue, aux connaissances et à l'action, MC2CM ancre la gouvernance des migrations dans un processus d'urbanisme, en promouvant un discours réaliste et équitable sur la migration.

DIALOGUE

Favoriser le dialogue entre les villes et les parties prenantes concernées grâce à l'apprentissage et aux échanges entre pairs

CONNAISSANCES

Soutenir la production de connaissances et l'élaboration d'approches fondées sur des données probantes

ACTION

Fournir des solutions et des outils de test durables pour relever les défis et saisir les opportunités liés à la migration

Développé dans le cadre du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM), MC2CM est ancré dans un réseau de villes euro-méditerranéennes. Cette initiative est financée par l'Union européenne et cofinancée par la Direction du développement et de la coopération de la Suisse. Elle est mise en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

Pour plus informations, rendez-vous sur :

icmpd.org/mc2cm

@urban_migration

Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM)

À PROPOS DE CE RAPPORT

Ce rapport d'apprentissage thématique s'appuie sur les résultats du quatrième événement d'apprentissage entre pairs de la deuxième phase du projet Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM). L'événement a eu lieu du 11 au 12 décembre 2019, avec l'appui de la municipalité de Casablanca. Il a rassemblé 63 participants représentant 18 administrations municipales de la région, 3 réseaux de villes, 3 gouvernements nationaux et 10 ONG.

En plus des documents produits dans le cadre de l'événement d'apprentissage entre pairs, le rapport d'apprentissage thématique intègre d'autres connaissances pertinentes sur les politiques culturelles comme vecteur de l'inclusion des migrants dans les contextes urbains. Le rapport d'apprentissage thématique a été élaboré suite à l'impact initial de la pandémie du Covid-19. Certaines références à celle-ci et à ses effets potentiels sur les cultures politiques ont donc été intégrées.

MC2CM contribue à améliorer la gouvernance des migrations basée sur les droits au niveau local dans un réseau de 20 villes euro-méditerranéennes, par le biais du dialogue, des connaissances et de l'action. Le projet est mis en œuvre dans le cadre du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM) par un consortium dirigé par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et en partenariat avec Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Il est financé par l'Union européenne et cofinancé par la Direction du développement et de la coopération de la Suisse.

Au cours de sa deuxième phase de mise en œuvre (2018-2021), MC2CM prévoit de produire 6 rapports d'apprentissage thématique, qui non seulement rendent compte des apprentissages relatifs aux événements d'apprentissage entre pairs mais en assurent également une diffusion plus large. Des solutions d'apprentissage durables peuvent ainsi être crées dans le cadre du projet et au-delà de ce dernier. Les rapports d'apprentissage thématique mentionnent les conclusions et les recommandations issues du dialogue et incluent des exemples et des outils pertinents sur lesquels les acteurs locaux peuvent se reposer lorsque des actions sont envisagées sur un thème déterminé. Pour cette raison, tout au long de ce rapport d'apprentissage thématique, un effort a été fait pour clarifier les concepts clés et utiliser un langage accessible.

Le rapport a été élaboré par Jordi Baltà Portolés, consultant culturel et chercheur avec Trànsit Projectes (Barcelone) et conseiller du Comité Culture de CGLU.

AGENDAS MONDIAUX

Depuis 2015, plus de 20 villes et gouvernements locaux ont rejoint le projet Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM), piloté par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et ONU-Habitat. Conformément à l'objectif de développement durable 17 (ODD 17) qui vise à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et à le revitaliser, le projet MC2CM a pour but d'intégrer la migration dans la gouvernance urbaine en promouvant des politiques fondées sur des données probantes et en transformant le discours sur la migration. Le transfert de connaissances et la coopération Ville à Ville constituent la base de ce projet qui repose sur une coopération décentralisée en tant qu'outil de développement.

Un des principaux objectifs du projet MC2CM consiste à promouvoir une gouvernance efficace de la migration urbaine afin de faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, conformément à la cible 10.7 des ODD et au Pacte mondial sur les migrations (PMM). Le projet MC2CM se focalise sur des questions telles que la cohésion sociale, l'inclusion socioéconomique, l'accès aux services de base et le dialogue interculturel, qui sont également ciblées par les ODD 3, 4, 8, 11 et 16.

Les partenariats et les programmes Ville à Ville conjoints se concentrent tout particulièrement sur l'intensification des efforts locaux pour faire progresser les objectifs prioritaires du PMM. L'objectif prioritaire 7 - s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité et les réduire : protection des droits humains des migrants et protection contre l'exploitation correspond à la cible 10.7 des ODD. L'objectif prioritaire 15 - assurer l'accès sûr des migrants aux services de base correspond aux ODD 3 et 4. Les objectifs prioritaires 16 - donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale et 17 - éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues correspondent aux cibles des ODD 11 et 16. Par ailleurs, le projet soutient des partenariats qui permettent de fournir « dans les meilleurs délais des informations exactes » à toutes les étapes de la migration, ce qui correspond à l'objectif 3 du PMM. Il concourt également à la mise en œuvre de l'objectif 1 du PMM, « collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits » afin d'améliorer la gouvernance des migrations au niveau urbain. Un autre axe thématique pertinent aborde les vulnérabilités et les besoins des femmes migrantes, en contribuant ainsi à l'ODD 5 - parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

La culture n'est pas explicitement mentionnée comme l'un des principaux objectifs des ODD ou du PMM. Toutefois, certains ODD soulignent implicitement la valeur de la culture pour mettre en œuvre l'Agenda 2030. Les gouvernements locaux et régionaux et les organisations et acteurs culturels mondiaux reconnaissent la culture comme l'un des piliers ou l'une des dimensions du développement durable et admettent que la manière dont les réalités sont perçues et transformées ne peut être expliquée sans culture. Ils prônent donc depuis longtemps une approche plus stratégique de la culture, comme moteur et facteur du développement durable. Par exemple, les campagnes #culture2015goal et #culture2030goal plaident pour un objectif spécifique dédié à la culture dans l'Agenda 2030 de l'ONU.

L'événement d'apprentissage entre pairs de MC2CM, « Les politiques culturelles : un vecteur pour l'inclusion des migrants en contexte urbain », mené en décembre 2019, a offert aux villes une plateforme pour examiner les façons dont les gouvernements locaux peuvent soutenir une approche culturelle à l'égard de la migration comme vecteur d'inclusion et d'opportunités. Cela contribue à la cible 4.7 des ODD, qui vise à faire en sorte que les élèves acquièrent les connaissances nécessaires « par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ». Cette approche reconnaît l'importance de la diversité culturelle et le rôle qu'elle joue dans la construction de communautés et de villes durables.

SYNTHÈSE

Ce rapport recueille des données probantes présentées à l'occasion de l'événement d'apprentissage entre pairs sur les politiques culturelles et l'inclusion des migrants dans les contextes urbains qui s'est tenu à Casablanca en décembre 2019, dans le cadre du projet MC2CM, ainsi que d'autres données pertinentes relatives à ce domaine. Il vise à fournir une orientation accessible aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes concernées sur les liens existants entre les aspects culturels et l'inclusion des migrants, ainsi que sur leur pertinence politique.

La participation à la vie culturelle devrait être conçue comme partie intégrante de la construction de la citoyenneté, capable, à ce titre, de favoriser l'inclusion sociale des migrants. Cela est également conforme à l'idée que le droit à participer pleinement et librement à la vie culturelle fait partie intégrante des droits de l'homme. En termes politiques, cela devrait impliquer le renforcement des politiques culturelles concernant le patrimoine, l'expression créative et la diversité des contenus, ainsi que l'intégration d'une approche interculturelle dans d'autres politiques locales (par ex. éducation, santé, planification urbaine, développement économique). Ces deux aspects sont complémentaires et se renforcent mutuellement. De nombreux liens existent entre ces approches et les agendas mondiaux, y compris les ODD, le Nouvel agenda urbain et les pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés.

Les données disponibles suggèrent que les politiques culturelles peuvent contribuer à l'inclusion des migrants par le biais de l'adoption de mesures dans six domaines différents :

- Orientation et initiatives d'accueil
- Accès à la culture et aux opportunités créatives
- Visibilité de la diversité, promotion de l'interculturalisme et développement de nouveaux discours urbains
- Institutions et programmes patrimoniaux
- Renforcement du développement social et économique par le biais de la culture
- Renforcement de la gouvernance culturelle pour soutenir l'inclusion des migrants

Les progrès dans ces domaines peuvent être entravés par une série d'obstacles, y compris des compétences et des ressources limitées pour la culture au niveau local, une collaboration limitée entre les départements gouvernementaux locaux, des tensions interculturelles, un accès inégal à la culture, le manque d'approches structurelles et la réticence de certaines organisations culturelles à s'engager pour la diversité et l'inclusion.

En 2020, l'impact de la Covid-19 a rajouté une série de nouveaux obstacles, notamment concernant l'accès et la participation à la culture et en termes de priorités politiques concurrentes, qui continueront à affecter l'évolution de la situation à moyen terme.

Le rapport se clôt sur la présentation des 10 aspects clés qui devraient orienter le travail dans ce domaine, y compris le renforcement et l'intégration de stratégies culturelles et interculturelles, l'équilibre entre les aspects liés au patrimoine, à la diversité et à la créativité, la diversification dans les espaces et les lieux dédiés à la culture, l'engagement actif des migrants et des réfugiés dans des programmes qui les concernent, la révision des discours locaux et la promotion d'une collaboration internationale et régionale ainsi que le développement de liens avec les agendas mondiaux.

CONCEPTS ET CADRES CLÉS

CITOYENNETÉ CULTURELLE ET DROITS CULTURELS

L'un des principaux facteurs qui sous-tend l'affirmation que la culture peut contribuer à l'inclusion des migrants, repose sur la conception de la citoyenneté comme allant au-delà du statut juridique. En effet, la citoyenneté comprend également des aspects liés aux identités et aux appartenances personnelles et collectives, à l'inclusion dans la vie sociale et économique, et aux possibilités de participation active dans la communauté.

Cette compréhension plus large de la citoyenneté inclut la participation aux activités culturelles, comme par exemple :

- La possibilité de fonder ou de rejoindre une association représentant son identité culturelle ou ses intérêts.
- La possibilité d'accéder à des installations (par ex. bibliothèques, centres culturels, théâtres, musées) et à des événements culturels (par ex. festivals, concerts, performances).
- La possibilité de développer une créativité personnelle et des connaissances culturelles, par ex. par le biais de la disponibilité et de l'accessibilité d'une éducation culturelle et artistique, de l'apprentissage des langues, etc.
- La possibilité de concevoir des projets culturels et de contribuer aux débats publics sur des questions culturelles.
- La reconnaissance que les identités diverses sont constitutives des cultures d'une ville et que la diversité est une valeur qui doit être reconnue, protégée et célébrée.

Lorsque la possibilité de bénéficier d'une pleine citoyenneté culturelle, comme celle évoquée ici, est offerte à tous les citoyens, y compris les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, les avantages sont nombreux, notamment un sentiment accru d'appartenance, d'estime de soi et de contribution à la communauté d'accueil, une compréhension plus large des questions migratoires dans la communauté d'accueil, une scène économique plus attractive, etc. Ces aspects et leur mise en œuvre par le biais de politiques culturelles seront abordés plus loin dans ce rapport.

La conception de la citoyenneté culturelle comme une composante de la pleine citoyenneté dans les contextes urbains est étroitement liée à l'affirmation que chaque personne a le droit de prendre part à la vie culturelle. Cet aspect est reconnu dans l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et a été inclus dans de nombreuses déclarations régionales, ainsi que des constitutions nationales et d'autres législations. À l'instar des autres droits humains, la violation et la négligence relatives au droit de participer à la vie culturelle sont fréquentes et des efforts sont nécessaires pour faire face aux obstacles et aux inégalités qui empêchent les citoyens de l'exercer.

Cependant, le droit de participer à la vie culturelle et les droits culturels qui s'y rattachent (comme la liberté d'expression artistique ou le droit à l'éducation) ont également servi de base à plusieurs initiatives qui mettent en valeur leur importance au niveau local - c.-à-d. la situation dans les villes et les quartiers où la possibilité de participation culturelle est plus élevée. Nous pouvons citer, entre autres, l'Agenda 21 de la culture, un document adopté par un forum international de gouvernements locaux en 2004 ; Culture 21 : Actions, un guide pratique portant sur la culture et les villes durables, qui comprend un chapitre sur les droits culturels, adopté par le CGLU en 2015 ; et la Charte de Rome 2020 récemment adoptée. Ces initiatives partagent l'idée selon laquelle les droits culturels sont fréquemment exercés localement, et que les contextes urbains peuvent fonctionner comme des laboratoires pour tester des politiques innovantes.

LA CHARTE DE ROME 2020

Résultant d'un processus de consultation impliquant de nombreux gouvernements locaux, des associations gouvernementales locales, des réseaux et d'autres parties prenantes, la Charte de Rome 2020 est une déclaration internationale qui affirme que « le droit de participer pleinement et librement à la vie culturelle est vital pour nos villes et nos engagements ». À cette fin, elle identifie cinq capacités culturelles que les villes devraient garantir à tous leurs habitants. Certaines d'entre elles peuvent s'appliquer à l'inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, comme la capacité à découvrir ses racines culturelles, pour que tout le monde puisse reconnaître son patrimoine, son identité et sa place dans la ville, et comprendre le contexte des autres ; et la capacité à partager les cultures et la créativité, afin d'enrichir la vie sociale et démocratique à travers l'échange. Développée initialement par Roma Capitale et le Comité Culture de CGLU, la Charte de Rome 2020 est désormais un document public qui peut être adopté et utilisé par toutes les villes.

Pour plus d'informations, consultez : https://www.2020romecharter.org/

POLITIQUES CULTURELLES ET APPROCHE INTERCULTURELLE DANS LES POLITIQUES LOCALES

L'inclusion des migrants dans les communautés d'accueil peut être améliorée par le biais d'une combinaison de politiques culturelles liées à l'exercice de droits culturels et à la promotion d'une citoyenneté culturelle, et de l'intégration d'une approche interculturelle dans d'autres politiques locales. Ces deux aspects sont importants et complémentaires et doivent être conçus comme se renforçant mutuellement.

Les politiques culturelles peuvent être définies comme l'ensemble de politiques et de mesures qui protègent et favorisent un patrimoine culturel matériel et immatériel, des expressions créatives (par ex. musique, théâtre, danse, littérature, arts visuels, films, etc.), et la diversité des contenus culturels (par ex. soutenir un ensemble varié de festivités, garantir la disponibilité de contenus locaux ou nationaux à la télévision, à la radio ou sur des plateformes en ligne, etc.). Au sens large, les politiques culturelles visent à permettre aux citoyens de comprendre le monde qui les entoure et à encourager le développement libre d'identités personnelles et collectives. Du point de vue des droits culturels, les politiques et les mesures culturelles devraient assurer une pleine accessibilité et participation pour tous les membres de la communauté, en accordant une attention particulière aux obstacles et aux inégalités.

Par ailleurs, l'intégration d'une approche interculturelle dans toutes les politiques publiques est le fruit d'un engagement envers les principes de l'interculturalisme. Contrairement à d'autres approches politiques de gestion de la diversité (comme les approches assimilationnistes ou le multiculturalisme), l'interculturalisme reconnaît et protège la coexistence de plusieurs identités et hybridités complexes. Comme suggéré par Phil Wood dans le document de référence pour la réunion de Casablanca, l'interculturalisme est un système fluide et adaptatif au sein duquel le conflit est à prévoir mais devrait être géré par des mécanismes sophistiqués et une culture de citoyenneté active. Plutôt que d'attendre que les migrants et les nouveaux arrivants s'adaptent à la communauté d'accueil, l'adaptation devrait être bidirectionnelle. Pour reprendre les termes du programme Cités interculturelles du Conseil de l'Europe, dans une ville interculturelle « la plupart des citoyens considèrent la diversité non comme un problème, mais comme une richesse, et reconnaissent que toutes les cultures changent dès qu'elles se rencontrent dans l'espace public ».

Par conséquent, toutes les politiques publiques (par ex. éducation, santé, politique sociale, emploi, espace public et planification urbaine) devraient être ouvertes à la reconnaissance de formes diverses d'expression et favoriser la reconnaissance mutuelle et les échanges. Cela affecte différents aspects comme la langue, l'identité personnelle et collective, le comportement personnel et le style de vie, et va donc au-delà de la portée généralement prise en compte par les politiques culturelles.

D'autre part, la reconnaissance d'identités et d'expressions diverses et le développement d'une approche interculturelle doivent respecter pleinement tous les droits humains. Ainsi, comme mentionné régulièrement par les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, **les droits culturels et la diversité culturelle ne peuvent pas être utilisés pour justifier des abus ou des violations d'autres droits humains,** y compris par ex. la discrimination des femmes.

Le tableau 1 ci-dessous illustre certaines implications pratiques des politiques culturelles et de l'approche interculturelle dans les politiques locales en termes d'inclusion des migrants, la manière dont elles prennent en compte des domaines différents mais complémentaires et donc le potentiel de renforcement mutuel qu'elles présentent.

Tableau 1 : Politiques culturelles locales et approches interculturelles dans d'autres politiques locales
Certains domaines de travail et la façon dont ils peuvent contribuer à l'inclusion des migrants

POLITIQUES CULTURELLES LOCALES	APPROCHE INTERCULTURELLE DANS D'AUTRES POLITIQUES LOCALES
Bibliothèques : disponibilité de livres dans différentes langues ; organisation d'activités concernant la migration ; asile et rencontres ; inclusion des bibliothèques dans les programmes locaux qui accueillent les migrants nouvellement arrivés. Musées : implication des communautés de migrants dans les structures de gouvernance ; organisation d'expositions consacrées aux récits de migration. Théâtres : inclusion d'artistes issus de l'immigration dans des spectacles ; promotion de festivals ou d'événements liés à la migration et à la diversité, etc. Événements : organisation d'événements culturels qui donnent de la visibilité à la diversité culturelle et qui la célèbrent. Éducation artistique : promotion de l'accès universel à l'éducation artistique, dans les écoles et les contextes extrascolaires, notamment par le biais de l'apprentissage d'expressions diverses et transculturelles. Soutien artistique : reconnaissance de diverses formes d'expression artistique (par ex. styles et esthétiques en provenance d'autres régions du monde) comme légitimes ; permettre aux artistes étrangers d'accéder au soutien ; inclusion de critères de sélection qui prennent en compte la diversité et le dialogue interculturel. Soutien organisationnel : apporter un soutien aux ONG, aux entreprises et aux autres organisations représentant des groupes migrants et des expressions diverses. Soutien organisationnel : apporter un soutien aux ONG, aux entreprises et aux autres organisations représentant des groupes migrants et des expressions diverses.	Éducation : inclusion d'aspects liés à la diversité culturelle et au dialogue interculturel dans les programmes d'éducation formelle, activités d'éducation non formelle et formation des enseignants ; possibilité pour chacun d'accéder à l'apprentissage de différentes langues. Santé et services sociaux : implication de médiateurs culturels dans la mise en œuvre de programmes de santé et sociaux. Résolution de conflits : identification, analyse et compréhension des facteurs liés à la diversité culturelle susceptibles de créer des tensions ; éducation publique et activités de sensibilisation mettant en évidence la valeur de la diversité et luttant contre les stéréotypes et les préjugés ; implication de médiateurs culturels, si nécessaire. Espace public et planification urbaine : analyse des espaces publics et de la façon dont ils peuvent faciliter ou entraver les rencontres culturelles ; repenser les monuments et les œuvres d'art publics qui peuvent avoir une connotation négative (par ex. en lien avec le colonialisme ou l'exclusion de groupes particuliers) et encourager les débats publics les concernant ; prise en compte des diverses expressions culturelles qui coexistent dans les milieux urbains en termes de conception et d'utilisation des futurs espaces publics, avec une attention portée aux aspects environnementaux. Développement économique et emploi : adaptation des mécanismes de soutien aux migrants avec des parcours divers, y compris reconnaissance des diplômes et soutien dans différentes langues ; reconnaissance de la diversité en tant que valeur positive pour le développement économique local. Mobilité et transport : exploration du potentiel du transport public en tant qu'espace permettant de visualiser la diversité, favoriser les récits liés à la mobilité internationale, etc.

Source : élaboration propre.

Ce rapport d'apprentissage thématique s'intéresse tout particulièrement aux mesures qui peuvent être adoptées en termes de politiques culturelles. Cependant, celles-ci peuvent être renforcées par des mesures dotées d'une approche interculturelle dans d'autres domaines des politiques locales. Très souvent, la collaboration entre les services locaux responsables de la culture et d'autres domaines politiques est bénéfique, puisque les sphères d'influence respectives peuvent se recouper ou s'influencer mutuellement.

EXEMPLE : LE FESTIVAL DE CONTES AFRICAINS À CASABLANCA

La deuxième édition du festival de contes africains, organisée par la ville de Casablanca, s'est tenue en décembre 2019. Intitulée « Contes – entre patrimoine et imagination », plusieurs récits et narrations explorant des aspects relatifs à l'histoire et au patrimoine immatériel ont été présentés par des artistes et des conteurs expérimentés venant de tout le Maroc et d'autres pays africains. Certains événements ont également permis de reconnaître des représentants respectés de différentes communautés culturelles. Le festival s'est tenu dans 16 bibliothèques locales de Casablanca et a attiré un public très divers. Une des sessions a été menée au complexe culturel Moulay Rachid, à l'occasion d'un événement d'apprentissage entre pairs de MC2CM, organisé par la ville de Casablanca. Le festival est lié aux stratégies de développement culturel local, ainsi qu'à l'approche de Casablanca à l'égard de la migration, notamment l'adoption d'une approche ouverte qui cherche à favoriser l'intégration des migrants dans la société marocaine par le biais de différentes pratiques culturelles. En ce sens, il est également intéressant de noter qu'une collaboration a été établie entre plusieurs villes au Maroc et à l'étranger.

Pour plus d'informations, consultez http://casablanca.ma/Detail_Enr.aspx?Enr_Id=51481

CULTURE DANS LES AGENDAS MONDIAUX

De nombreuses politiques et mesures culturelles relatives à l'inclusion des migrants dans les contextes urbains peuvent être liées à des éléments des agendas internationaux adoptés par les organes de l'ONU et d'autres organisations internationales. Le tableau 2 ci-dessous présente certains de ces liens. Dans certains cas, notamment pour les ODD, bien que les références explicites aux politiques culturelles et aux aspects culturels soient limitées, la mise en œuvre effective des cibles peut être améliorée par le biais de mesures culturelles (voir par ex. les cibles 1.4 et 10.2).

Tableau 2 : Agendas mondiaux et autres documents internationaux pertinents
Identification d'éléments relatifs à la politique culturelle et à l'inclusion des migrants dans les contextes urbains

DOCUMENT INTERNATIONAL / AGENDA	ÉLÉMENTS LES PLUS PERTINENTS
Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU/ Objectifs de développement durable (ONU, 2015)	▪ **Cible 1.4 :** promotion de l'égalité d'accès aux services de base [qui peuvent être conçus comme incluant les services culturels] ▪ **Cible 4.7 :** promotion d'une éducation liée à l'appréciation de la diversité culturelle. ▪ **Cible 10.2 :** autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leurs origines et autres statuts [« l'inclusion » peut ici être comprise comme l'inclusion dans la vie culturelle]
Nouvel agenda urbain (ONU-Habitat, 2016)	▪ **Paragraphe 26 :** engagement relatif à la promotion de la culture et au respect de la diversité et de l'égalité en tant qu'éléments clés de l'humanisation des villes. ▪ **Paragraphe 28 :** reconnaissance des contributions culturelles significatives que la migration peut apporter à la vie urbaine. ▪ **Paragraphe 40 :** engagement relatif à la favorisation de la diversité, au renforcement du dialogue et de la compréhension interculturels, et à la promotion par les institutions locales d'un pluralisme et d'une coexistence pacifique au sein de sociétés sans cesse plus hétérogènes et multiculturelles.
Pacte mondial pour les migrations (ONU, 2018)	▪ **Objectif 16 :** promotion d'un respect mutuel pour les cultures, les traditions et les coutumes des communautés d'accueil et des migrants ; création de centres ou de programmes communautaires pour faciliter la participation et le dialogue interculturel ; appui d'activités multiculturelles organisées autour de la musique, des arts, etc. ; et promotion d'un respect pour la diversité et l'inclusion dans les écoles.
Pacte mondial sur les réfugiés (ONU, 2018)	▪ **Paragraphe 44 :** promotion de partenariats pour améliorer l'accès aux installations et activités sportives et culturelles dans les zones abritant les réfugiés. ▪ **Paragraphe 84 :** encourager les activités culturelles et l'apprentissage des langues qui peuvent favoriser l'engagement des enfants, des adolescents et des jeunes afin de promouvoir de bonnes relations et une coexistence pacifique entre les réfugiés et les communautés d'accueil.
Agenda 21 de la culture (Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale / CGLU, 2004)	▪ **Engagement 24 :** garantir l'expression culturelle et la participation des personnes possédant une culture issue de l'immigration ou dont l'origine est ancrée dans d'autres territoires, et engagement des gouvernements locaux à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les migrants aient accès à la culture de la communauté d'accueil et en soient parties prenantes, afin de forger des relations interculturelles.
Culture 21 Actions (CGLU, 2015)	▪ **Action 2.f :** disponibilité de politiques et de programmes qui encouragent de manière explicite la reconnaissance mutuelle de la diversité des expressions culturelles et du dialogue interculturel. ▪ **Action 3.f :** inclusion de capacités et de connaissances relatives au dialogue interculturel et reconnaissance de la valeur de la diversité dans le parcours scolaire. ▪ **Action 6.l :** engagement des organisations de la société civile dans le développement de campagnes de sensibilisation sur la diversité culturelle, le dialogue interculturel, et la lutte contre le racisme, avec le soutien des institutions publiques et des organisations culturelles.

Source : élaboration propre. Notez que seuls les éléments liés le plus directement à la culture et à la migration ont été identifiés. De nombreux autres éléments sont susceptibles d'avoir des implications indirectes dans ce domaine (par ex. la cible ODD 11.4, relative à la protection du patrimoine culturel, peut être considérée comme s'appliquant au patrimoine lié à la migration, mais il ne s'agit pas de son objectif principal).

EXEMPLE : RAMALLAH, UNE VILLE DE RÉSILIENCE À TRAVERS LA CULTURE ET L'ÉDUCATION

La ville de Ramallah participe au réseau des 100 villes résilientes, une initiative initialement créée par la Fondation Rockefeller en 2013 et relancée en tant que réseau indépendant fin 2019. Dans ce contexte, en 2017, Ramallah a adopté sa stratégie Ramallah résiliente 2050 qui vise à remédier à des défis de résilience sur le long terme et qui les relie également à l'Agenda 2030. Le document souligne que l'identité de Ramallah a été influencée par une large gamme de civilisations qui ont façonné la culture palestinienne et fait référence au besoin de prendre en compte les 26 000 réfugiés qui vivent dans des camps autour de la zone urbaine de Ramallah. Les aspects culturels représentent une part importante de la stratégie. Dans ce cadre, et avec l'aide du British Council, une étude sur les liens entre culture, éducation et résilience et les manières de les renforcer a été développée en 2019. Entre autres, elle proposait de développer une offre culturelle et artistique extrascolaire pour les réfugiés et les autres groupes défavorisés. La ville de Ramallah a récemment reçu le soutien du CGLU pour développer un document relatif aux politiques culturelles qui met aussi en évidence les liens avec les ODD. La stratégie Ramallah résiliente a également orienté le travail de Ramallah dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Pour plus d'informations, consultez :
https://www.ramallah.ps/ar_page.aspx?id=GOWgX7a2856210753aGOWgX7 et
http://obs.agenda21culture.net/index.php/en/good-practices/ramallah-city-resilience-through-culture-and-education-report

Ramallah Resilience Strategy 2050

APPRENTISSAGES CLÉS

Cette section résume les données probantes recueillies au cours de la réunion de Casablanca et par le biais d'autres sources pertinentes, à l'égard d'un ensemble de domaines de politiques culturelles dans lesquels des mesures pour l'inclusion des migrants peuvent être adoptées. Des détails relatifs à d'éventuelles difficultés, ainsi qu'à des types spécifiques de mesures pouvant être adoptées ont été incluses. Cette section présente également certains exemples illustrant la manière dont les villes mettent efficacement en œuvre des politiques et des mesures dans ces domaines.

ORIENTATION ET INITIATIVES D'ACCUEIL

Conformément à la conception que la participation à la vie culturelle constitue l'un des aspects qui améliore la pleine citoyenneté, certaines villes ont inclus des aspects culturels dans les programmes d'accueil et d'orientation des nouveaux migrants et des réfugiés dans leur nouvel environnement. Les activités dans ce domaine permettent aux nouveaux résidents de comprendre leur communauté d'accueil, de créer des relations personnelles avec leurs voisins et, dans certains cas, de présenter leurs expériences et d'être publiquement reconnues.

Voici certaines mesures qui peuvent être adoptées dans ce domaine :

- Intégration de bibliothèques, de centres culturels, d'associations culturelles et d'autres lieux culturels pertinents aux cartes en ligne ou papier ou aux visites guidées offertes aux migrants et aux réfugiés récemment arrivés.

- Mise en œuvre de programmes et d'espaces spécifiques, par ex. une pièce dédiée dans la bibliothèque locale, des réunions avec des associations représentant les communautés migrantes, ou un programme de mentorat reliant les migrants aux volontaires locaux, pour permettre l'accès à des ressources dans différentes langues et fournir des informations adaptées et de nouvelles relations personnelles.

- Proposer des cours d'apprentissage de la langue locale et des directives socio-culturelles pour aider les migrants à sentir qu'ils font partie de la société d'accueil et contribuer à leur réussite personnelle et professionnelle (pour en savoir plus, consultez les recommandations politiques de la phase 1 du MC2CM).

- Offrir la possibilité aux migrants et aux réfugiés nouvellement arrivés d'expliquer leurs histoires de façon créative, pour ensuite pouvoir les présenter lors d'expositions, d'initiatives médiatiques ou d'activités éducatives.

EXEMPLE : L'HEURE DE L'HISTOIRE – CRÉER DU LIEN PAR LE POUVOIR DE L'ART

Ce projet de deux ans financé par la Commission européenne a impliqué cinq partenaires en Autriche, en Croatie, en Allemagne et en Slovénie, dans le but de créer des espaces où les réfugiés et les citoyens européens pouvaient découvrir mutuellement leur culture par le biais de la littérature et de l'art. Dans le cadre du projet, des livres pour enfants de différents pays européens et de Syrie ont été traduits et publiés dans des éditions bilingues, en permettant ainsi aux enfants d'entrer en contact avec les cultures des uns et des autres. Un manuel pour les éducateurs a été développé et des ateliers d'art visant à permettre aux réfugiés de créer de nouvelles œuvres ont été organisés. Une exposition finale a été présentée dans cinq villes.

Pour plus d'informations, consultez : https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/projects/ce-project-details/#project/579292-CREA-1-2016-1-HR-CULT-REFU

ACCÈS À LA CULTURE ET AUX OPPORTUNITÉS CRÉATIVES

Offrir aux migrants et aux réfugiés une possibilité régulière, équitable et inclusive d'accéder à des initiatives et à des lieux culturels et de prendre part à des activités culturelles permet de soutenir les compétences expressives, l'estime de soi et la confiance relative à la contribution à la ville d'accueil, fournir un espace de rencontres avec d'autres membres de la communauté d'accueil et donner de la visibilité à des histoires et des points de vue divers.

Très souvent, les organisations culturelles locales ont développé une expertise liée au fait de rendre leurs lieux et leurs programmes accessibles, inclusifs et pertinents pour les différents groupes de citoyens, en surmontant ainsi les obstacles et les freins qui empêchent une pleine participation. Comme pour les autres groupes défavorisés ou vulnérables (par ex. les personnes avec des handicaps, en situation de pauvreté, etc.), favoriser l'accès des migrants et des réfugiés peut impliquer différents aspects :

- Déplacer les activités en dehors des principales installations culturelles, par ex. mener des activités dans des espaces publics ou des écoles ou des centres de proximité, plutôt que dans des musées ou des théâtres, qui souvent engendrent un sentiment de crainte ou de respect chez les personnes qui ont moins l'habitude de les fréquenter ;

- Bénéficier de médiateurs dédiés, c.-à-d. d'une équipe de professionnels ou de volontaires, issus de communautés ou de groupes divers, qui peuvent faire le pont entre les activités et les participants concernés ;

- Offrir la possibilité d'une implication active dans les activités culturelles, plutôt qu'une fréquentation passive, par ex. des ateliers pour développer les compétences créatives et la possibilité de rejoindre une chorale ou un groupe de théâtre, plutôt que de visiter une exposition ou voir une pièce de théâtre ; et

- Intégrer une perspective de genre et une approche intersectionnelle, par ex. veiller à ce que les femmes et les filles bénéficient de possibilités de participation égales et que la gamme d'activités auxquelles elles prennent part ne soit pas prédéterminée et réductrice, et prendre en compte les implications spécifiques des questions de genre dans des communautés particulières de migrants ou de réfugiés afin d'éclairer les approches politiques.

Cet ensemble de principes fondamentaux peut entraîner une large gamme de mesures spécifiques diverses. Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- L'inclusion de l'expression artistique et d'autres contenus culturels dans les programmes d'éducation formelle et non formelle, si possible par le biais de l'engagement d'artistes et de groupes d'artistes et la mise en œuvre de partenariats avec les organisations culturelles.

- La décentralisation des activités culturelles pour veiller à ce qu'elles atteignent les quartiers avec une importante population de migrants, y compris par le biais de l'utilisation des espaces publics (par ex. rues, places publiques) et des installations utilisées régulièrement (par ex. les écoles, les centres de santé, les centres de proximité), et de partenariats avec des organisations de la communauté (par ex. des associations représentant les migrants ou travaillant avec eux).

- L'utilisation de langues et de médias divers lors de la divulgation d'informations sur les opportunités culturelles, y compris dans la langue des migrants ainsi que par le biais de dessins animés ou d'autres formes de médias visuels accessibles.

- Implication de membres de groupes migrants comme « ambassadeurs » ou « médiateurs », capables de divulguer des informations sur les opportunités culturelles, les adapter aux besoins et aux styles de vie des migrants et favoriser la participation culturelle.

- Formation d'une équipe aux manifestations et aux programmes culturels pour comprendre le contexte et les besoins des migrants et des réfugiés, les obstacles potentiels à leur participation aux activités culturelles et les solutions pratiques possibles.

EXEMPLE : FACTORÍA CULTURAL, SÉVILLE

Factoría Cultural est un nouveau lieu public créé par la ville de Séville dans un quartier touché par la pauvreté et accueillant de nombreuses communautés gitanes, nord-africaines et latino-américaines. Différents défis ont été identifiés dans ce domaine, y compris des tensions intercommunautaires, un désavantage éducatif et des opportunités limitées de participation à la vie culturelle. Dans ce contexte, cette nouvelle installation vise à devenir un espace de rencontres et un espace créatif ouvert à la communauté locale, permettant l'émergence d'initiatives créatives locales et d'opportunités économiques potentielles dans ce domaine. Des espaces dédiés à des ateliers et à d'autres activités éducatives, des résidences et des performances artistiques font également partie du complexe. Par ailleurs, des activités seront aussi menées à l'extérieur du bâtiment. Le projet implique une équipe de six médiateurs culturels et a établi des partenariats avec différentes associations culturelles et éducatives.

Pour plus d'informations, consultez : https://icas.sevilla.org/espacios/factoria-cultural

VISIBILITÉ DE LA DIVERSITÉ, PROMOTION DE L'INTERCULTURALISME ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX DISCOURS URBAINS

La vie culturelle a une forte dimension publique et collective. Elle implique des activités qui peuvent être réalisées en groupe ou se dérouler en public, dans des espaces ouverts, et être vues par les autres. Par conséquent, les expressions culturelles et créatives présentent la possibilité d'offrir de la visibilité aux migrants et aux réfugiés pour qu'ils soient reconnus comme membres de la communauté, de façon plus équilibrée et équitable que ce qui se produit habituellement dans les sphères économiques et institutionnelles.

Les possibilités liées à la visibilité d'identités et d'expressions diverses sont importantes mais elles doivent être complétées par des activités dotées d'une approche interculturelle qui autorise le dialogue et la création de nouvelles œuvres et expressions, par le biais desquelles les communautés d'accueil et de migrants se sentent représentées de la façon la plus équitable possible. Les processus interculturels sont complexes et ils devront parfois être mis en œuvre par une équipe formée, capable d'arbitrer des malentendus ou des conflits potentiels entre les différents membres du personnel. Dans le même temps, comme suggéré par Phil Wood, la culture et les arts « font naître des sentiments qui nous permettent de compatir avec ceux qui se sentent menacés par les étrangers et ceux qui sont menacés en tant qu'étrangers, et offrent de nouveaux langages d'inclusion par le biais desquels nous pouvons tous communiquer ».

Finalement, un des buts des politiques culturelles relatives à l'inclusion des migrants devrait être de contribuer à l'émergence de nouveaux discours, images et symboles locaux qui adoptent la diversité et en font un des aspects constitutifs de la culture locale. L'émergence de nouveaux discours devrait aller de pair avec la réflexion sur les « discours hérités » qui façonnent la ville au fil des ans, en impliquant diverses voix et approches. Ce point est étroitement lié à une compréhension dynamique de la culture qui la conçoit comme étant sans cesse fabriquée et refabriquée par les citoyens. À cet égard, bien que la préservation des cultures d'origine des communautés d'accueil et de migrants soit importante, elle ne doit pas être faite d'une façon qui les « fige » comme si elles appartenaient au passé, mais plutôt, dans l'idéal, d'une façon capable de reconnaître et de favoriser leur potentiel d'évolution.

La réunion MC2CM de Casablanca a permis d'évoquer différents exemples d'initiatives dans ce domaine, y compris des festivals, des défilés et d'autres événements culturels, des programmes de bibliothèques, la création de nouvelles œuvres d'art public, etc.

Voici certaines mesures qui peuvent être adoptées dans ce domaine :

- Organisation de festivals et d'événements interculturels qui donnent de la visibilité aux communautés diverses vivant ensemble dans une ville, et favorisent les possibilités de dialogue et l'émergence de nouvelles expressions interculturelles.
- Promotion de dialogues et de processus créatifs interculturels impliquant des membres de la communauté d'accueil et des migrants, animés par des artistes et d'autres médiateurs, dans le but d'explorer les expériences en matière de diversité et de créer de nouvelles œuvres (textes, musique, images, etc.) résultant de ces rencontres.
- Implication d'artistes et de groupes culturels dans des activités de sensibilisation, de communication et d'éducation publique qui célèbrent la diversité, favorisent la reconnaissance et le dialogue mutuels et créent des images plus contemporaines de la ville (par ex. une nouvelle marque de ville autour de la diversité).
- Implication d'architectes, de designers urbains et d'artistes dans la conception de nouveaux espaces publics et d'œuvres d'art publics pouvant favoriser les rencontres collectives et devenir le symbole d'une ville diverse.

EXEMPLE : FAIRE DE SOUSSE UNE DESTINATION CULTURELLE DURABLE, AVEC LA CONTRIBUTION DE MIGRANTS ARABES ET AFRICAINS

Dans le but de faire de Sousse une destination culturelle viable pour les migrants arabes et africains, les étudiants, les travailleurs et les résidents, d'intégrer les migrants à la société tunisienne et de leur permettre d'exercer leurs droits fondamentaux, la collaboration entre des associations culturelles (y compris le Conseil Arabe-Africain pour le développement durable), la municipalité de Sousse, la Commission régionale de Sousse pour la culture et l'Université de Sousse a contribué à l'augmentation de la participation des migrants et des étudiants étrangers aux activités culturelles locales, et leur a également permis de développer des activités culturelles liées à leurs pays d'origine. Grâce à cela, les barrières entre les communautés d'accueil et de migrants ont été franchies, la ville est devenue une destination plus diverse et attractive au niveau culturel et les migrants contribuent à la vie culturelle locale avec leurs idées créatives.

INSTITUTIONS ET PROGRAMMES PATRIMONIAUX

Les institutions et les sites patrimoniaux, y compris les musées, les archives, les monuments et les mémoriaux, ont une place très importante dans la vie culturelle. Ils préservent, présentent et aident à interpréter et à réinterpréter l'histoire, la mémoire collective et les discours qui y sont liés. Chaque lieu à un patrimoine lié à l'immigration, bien que cela ne se reflète pas toujours dans les discours prédominants officiels. Il existe donc une marge éventuelle pour identifier des points communs entre les communautés d'accueil et de migrants vivant ensemble dans une ville.

Comme pour les autres pratiques interculturelles, l'exploration conjointe du patrimoine peut entraîner à l'émergence de nouveaux discours partagés, représentant la nature dynamique et changeante de la vie culturelle. Cette dimension présente des conséquences particulières en Méditerranée, où les communautés locales sont impliquées dans la migration et les échanges depuis des siècles et où il existe une part considérable d'héritages en commun.

Un autre rôle important pour les institutions patrimoniales consiste à contribuer à la visibilité du patrimoine des communautés de migrants, en leur apportant de l'aide afin de le préserver et l'interpréter pour les communautés d'accueil, par le biais d'expositions, d'archives vivantes et d'autres programmes.

Voici certaines mesures qui peuvent être adoptées dans ce domaine :

- Inclusion d'un patrimoine lié à la migration (par ex. objets, documents, patrimoine oral et immatériel, etc.) dans les principales institutions patrimoniales, comme les musées ou les archives, à des fins de préservation, de recherche et d'éducation.

- Mise en place d'institutions ou de sites patrimoniaux dédiés spécifiquement à l'étude des migrations (par ex. musées, monuments, centres de recherche liés aux migrations), avec une approche interculturelle.

- Identification de récits et de sujets partagés dans les histoires des communautés d'accueil et de migrants, y compris ceux qui sont souvent négligés ou moins connus, et exploration commune de ces derniers par le biais d'expositions, de publications et d'autres outils.

- Implication des migrants en tant que médiateurs, éducateurs ou guides dans les musées et les expositions présentant un patrimoine qui leur est lié, en permettant ainsi une réinterprétation contemporaine et personnelle d'aspects historiques.

- Apport d'un soutien aux communautés de migrants dans le cadre d'activités qui visent à préserver et à présenter leur patrimoine matériel et immatériel.

EXEMPLE : LA MAISON DE L'ÉCHANGE DES POPULATIONS À NILÜFER

La maison de l'échange des populations est un musée qui porte sur l'histoire de la migration forcée et l'échange de population qui a impliqué des groupes grecs et turcs entre 1922 et 1924, suite à la guerre gréco-turque en Anatolie. Elle se situe à Nilüfer, une des trois administrations municipales qui constituent la municipalité métropolitaine de Bursa, en Turquie. Le musée s'intéresse tout particulièrement au suivi de publications cruciales, internationales et non nationalistes, en basant son discours sur des témoignages directs et en permettant l'entrelacement de récits turcs et grecs autour de thèmes communs de la vie quotidienne et de la culture populaire. L'institution se compose d'une exposition permanente et d'une section d'archives. La collection a été constituée principalement par le biais de dons, ainsi que des acquisitions, des publications et des témoignages oraux recueillis par la municipalité de Nilüfer.

Pour plus d'informations, consultez : http://obs.agenda21culture.net/en/good-practices/nilufer-house-exchange-populations

RENFORCEMENT DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE PAR LE BIAIS DE LA CULTURE

Comme les recommandations politiques issues de la phase 1 de MC2CM le soulignent, la « diversité est un levier pour le capital social et le développement économique. Dans le cadre d'une gestion efficace, les villes peuvent utiliser leur population diverse pour encourager la transformation sociale, l'innovation et le développement local, ainsi que la prospérité à long terme. »

Ainsi, avec une égalité des chances en termes de visibilité de la diversité, de rencontres et de collaborations mutuelles, la diversité permet de favoriser l'innovation sociale et le progrès. Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été observé par plusieurs villes et entreprises dans différentes parties du monde, elle peut être un facteur d'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité (par ex. attraction d'investissements et de migrants qualifiés, meilleure compréhension de marchés divers, conception de produits innovants, etc.).

Plus spécifiquement, les secteurs culturels et créatifs ont démontré une capacité croissante à fournir des opportunités professionnelles et à contribuer au développement économique dans de nombreux contextes urbains. Les connaissances et les compétences des migrants et des réfugiés et leur capacité à les utiliser pour développer des expressions culturelles, des biens et des services divers, peuvent être un véritable atout à cet égard. Cela inclut les migrants ou les réfugiés avec une expérience préalable dans les domaines culturels ou artistiques, qui devraient avoir la possibilité de reprendre et de développer leur carrière dans la ville d'accueil.

Les progrès dans ces domaines impliquent un certain degré de consensus social autour de la diversité en tant que valeur positive, ainsi que des mesures d'encouragement et de soutien des autorités locales.

Voici certaines mesures qui peuvent être adoptées dans ce domaine :

- Intégration de la créativité et de la diversité, y compris celles liées à la migration, en tant que valeurs positives dans les stratégies locales consacrées au développement social et économique.

- Intégration des secteurs culturels et créatifs en tant que passerelles reconnues vers l'emploi, comme illustré par les programmes de formation et de développement professionnel, y compris ceux consacrés aux migrants et aux réfugiés.

- Engagement des autorités locales et des organisations de la société civile actives dans la vie culturelle à créer des opportunités pour les artistes et les réfugiés dotés d'une expérience professionnelle dans le milieu culturel et artistique, afin de leur permettre de reprendre leur carrière dans la ville d'accueil.

EXEMPLE : L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DES RÉFUGIÉES SYRIENNES À AMMAN

La municipalité du Grand Amman a développé plusieurs initiatives pour améliorer l'émancipation économique des femmes, y compris par le biais de formations professionnelles et du soutien à la création d'entreprises. S'appuyant sur les résultats d'une étude consacrée aux obstacles à l'intégration des réfugiées syriennes, un ensemble complet de mesures a été conçu, comprenant un soutien psychologique, des services de garde et un soutien financier pour participer à des formations. Son objectif final était de permettre la création d'entreprises dans des domaines liés à l'artisanat et à la cuisine. Par la suite, les réfugiées ont également été impliquées dans l'offre de formation aux femmes de la communauté locale. Le programme a contribué à augmenter le revenu des familles et à renforcer la position des femmes au sein de leur famille. En outre, il a permis de diffuser des connaissances spécialisées et de construire de nouveaux partenariats avec plusieurs organisations. Un soutien a été obtenu auprès des autorités nationales, de fondations, d'ONG et de donateurs internationaux.

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE CULTURELLE POUR SOUTENIR L'INCLUSION DES MIGRANTS

La meilleure manière de soutenir les mesures évoquées dans les sections précédentes est d'offrir des moyens importants au développement de politiques et de programmes culturels. Il s'agit également de mettre en place des cadres dédiés à la collaboration entre toutes les parties prenantes concernées. À cet égard, la gouvernance de la culture au niveau local implique un rôle actif des gouvernements locaux, du secteur privé, des organisations de la société civile et des citoyens, y compris les migrants et les réfugiés. Les autorités publiques ont un rôle dirigeant fondamental mais elles doivent agir dans le cadre d'un dialogue et d'une collaboration avec d'autres acteurs, en comprenant que l'inclusion des migrants nécessite des contributions de chacun d'entre eux.

Les moyens adéquats visant à renforcer le débat public, la consultation et l'engagement à l'égard de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques représentent également des outils pertinents. Dans l'idéal, ils doivent inclure des mécanismes transversaux ou « décloisonnés » au sein du gouvernement (par ex. entre les services relatifs à la culture, l'inclusion sociale, l'éducation et l'emploi) et des mécanismes participatifs. Ces derniers permettent aux citoyens et aux organisations de la société civile, y compris celles représentant les migrants, d'exprimer leurs intérêts et leurs priorités, et de s'engager dans la gestion des programmes. Le principe de « rien pour nous, sans nous » s'applique aux migrants et aux réfugiés, ainsi qu'aux autres groupes défavorisés (par ex. les personnes avec un handicap). Il doit également s'appliquer ici, en garantissant dès lors une participation active des groupes concernés. En effet, la gouvernance culturelle doit, au bout du compte, veiller à ce que tous les citoyens soient représentés dans des processus participatifs.

Voici certaines mesures qui peuvent être adoptées dans ce domaine :

- Offre de formation, de soutien financier et en nature pour les organisations de la société civile actives dans la vie culturelle, y compris celles représentant ou travaillant avec des migrants et des réfugiés.
- Offre de formation et d'orientation pour les migrants et les réfugiés, pour leur permettre de s'engager activement dans la vie citoyenne, par le biais d'une meilleure connaissance des organisations de la société civile existantes et des autres possibilités de participation.
- Offre de formation pour les gouvernements locaux sur la culture et d'autres domaines pertinents, consacrée à des aspects tels que les liens entre la culture et l'inclusion des migrants, ainsi qu'à la promotion de mécanismes participatifs en termes de consultation, conception et mise en œuvre des politiques.
- Mise en place de groupes de travail, de stratégies conjointes et d'autres accords de collaboration entre les différents départements gouvernementaux locaux dans des domaines liés à la culture et à l'inclusion des migrants, avec une approche interculturelle prédominante.
- Inclusion de migrants et de réfugiés dans les processus de consultations publiques liés à la vie culturelle (par ex. lors de la conception de stratégies ou de programmes culturels).
- Développement d'accords collaboratifs qui permettent aux organisations de la société civile et aux groupes informels de s'engager dans la co-conception et la cogestion de programmes publics contribuant à la vie culturelle (par ex. centres de proximité, festivals, etc.).

EXEMPLE : GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET COORDINATION DES POLITIQUES CULTURELLES ET INTERCULTURELLES À LISBONNE

La ville de Lisbonne a développé une série de mécanismes pour favoriser la participation active et la coordination entre les parties prenantes concernées par la vie culturelle et les relations interculturelles. Le Conseil municipal pour l'interculturalité (CMIC), un organe consultatif qui intègre des associations représentant ou travaillant avec des migrants et des minorités, a été fondé en 1933 et se réunit tous les mois. Une approche ascendante impliquant une consultation avec des migrants et des organisations de la société civile a été développée par la ville lors de la conception de stratégies liées à la migration, comme le Programme municipal pour l'intégration des immigrants 2018-2020. Ce dernier évoque l'importance des migrants dans la vie culturelle locale et repose sur une coordination avec les services culturels du conseil municipal. Ainsi, la Stratégie culturelle locale adoptée en 2017 mentionne également le but d'élargir les possibilités des migrants en termes de participation culturelle. De nombreux événements culturels célébrant la diversité, comme le festival Todos et le festival Lisboa Mistura, reposent sur une collaboration entre le gouvernement local et les organisations de la société civile.

Pour plus d'informations, consultez : https://www.lisboa.pt/cidade/direitos-sociais/interculturalidade et https://www.lisboa.pt/cidade/cultura/estrategia

DÉFIS ET OBSTACLES

La mise en œuvre des mesures présentées dans la section précédente doit faire face à un ensemble de défis et d'obstacles, y compris les suivants :

- Compétences et ressources limitées : le Rapport de synthèse issu de la phase 1 du MC2CM a montré que les gouvernements locaux, dans la plupart des pays de l'UE et de la Méditerranée, peuvent intervenir dans le champ culturel mais il s'agit souvent d'un domaine auquel des ressources limitées sont dédiées. Certains gouvernements locaux ne possèdent pas de département spécifique en charge de la culture, ou manquent de personnel correctement formé, et cela limite leur capacité à développer des politiques ambitieuses dans ce domaine. Par ailleurs, certaines compétences dans d'autres domaines pertinents, comme la politique éducative, relèvent souvent du niveau national, ce qui limite dès lors la capacité des gouvernements locaux à innover dans des domaines tels que l'éducation artistique et culturelle.

- Intégration des politiques et collaboration limitées : De nombreuses mesures évoquées ci-dessus s'appuient sur une collaboration entre différents départements gouvernementaux locaux, ainsi qu'entre les autorités publiques et les organisations de la société civile. Cependant, la collaboration est souvent limitée ou non existante, et les aspects culturels (par ex. langues, expression créative, patrimoine) sont rarement pris en compte lors de la conception de politiques par les autorités locales dans des domaines relatifs à l'inclusion, la participation et la citoyenneté des migrants.

- Mythes et idées fausses à l'égard de la culture : comme Nancy Duxbury, Jyoti Hosagrahar et Jordi Pascual l'ont souligné, un ensemble d'idées fausses sur la culture prédomine dans de nombreuses communautés, ce qui entrave l'intégration plus poussée des aspects culturels dans les politiques locales. Parmi celles-ci, nous pouvons citer la croyance que la culture représente un obstacle au développement, ainsi que l'idée que la culture d'un lieu est fixe, intemporelle et ne devrait pas être modifiée. Comme les données probantes présentées dans la section précédente l'ont démontré, la culture peut être conçue comme un pilier du développement local et il est dans l'intérêt des villes et des communautés locales d'adopter une compréhension dynamique de la culture. Une formation, une sensibilisation et des initiatives de développement de politiques adaptées sont nécessaires pour lutter contre ces idées fausses.

- Tensions interculturelles dans la communauté : parallèlement au potentiel de changement positif qui réside dans la diversité et les relations interculturelles, cela reste un terrain complexe. La culture peut aussi bien être un espace de rencontres qu'un espace dans lequel les différences sont exacerbées et entraînent des tensions. Cela est particulièrement vrai lorsque les différences en termes d'habitudes et de styles de vie, les ressentiments historiques et les tensions sociales sont exploités à des fins politiques ou économiques.

À cet égard, le rôle actif des autorités publiques et des organisations de la société civile pour identifier les sources de tension, lutter contre les idées fausses (voir par ex. le rapport d'apprentissage thématique sur la communication autour de la migration dans les villes), mener des activités éducatives et reconnaître le potentiel de la diversité sous un angle positif s'avère nécessaire.

- Inégalités en termes d'accès à la culture : différents facteurs, y compris la centralisation fréquente des lieux culturels dans les centres-villes, le prix des activités, la visibilité limitée et les lacunes au niveau de la communication, ou le manque de mécanismes de médiation adaptés, impliquent que l'accès aux activités culturelles concerne souvent certains segments spécifiques de la population locale, tandis que d'autres – notamment les migrants et d'autres groupes défavorisés – sont laissés de côté.

- Prédominance d'approches à court terme plutôt que structurelles : les initiatives visant à favoriser l'inclusion des migrants dans la vie culturelle sont souvent éphémères ou ponctuelles et se présentent sous la forme de festivals, d'événements et de projets à court terme. Les festivals et les célébrations peuvent apporter des contributions positives en termes d'inclusion. Cependant, ils devraient être complétés par des mesures permanentes et des approches structurelles susceptibles d'entraîner des résultats plus durables – par ex. le rôle d'installations ou de lieux publics dédiés ou contribuant à la diversité culturelle (bibliothèques, centres de proximité), partenariats et stratégies durables, programmes municipaux avec un budget dédié, etc.

- Réticence de certaines organisations culturelles à s'engager dans la diversité et l'inclusion : dans certains cas, les organisations culturelles tendent à maintenir des approches très traditionnelles et à répondre uniquement aux besoins de leurs publics et de leurs participants habituels. Elles sont donc peu disposées à s'engager dans des projets allant au-delà de leurs « zones de confort », comme ceux qui les amèneraient à prendre en compte la diversité et à favoriser l'inclusion des migrants.

L'IMPACT DE LA COVID-19

Tout au long de l'année 2020, la Covid-19 a affecté de nombreuses dimensions de la vie dans les villes, y compris la possibilité de participer à la vie culturelle. À cet égard, bien que les conclusions et les apprentissages clés présentés dans ce rapport demeurent valides, un ensemble d'observations basées sur ce contexte, qui continueront sans doute à être pertinentes dans un futur proche, doivent être effectuées :

- Les formes de célébration collective de la culture, qui sont importantes en termes de rencontres interculturelles, de reconnaissance mutuelle et de cohésion sociale dans les contextes urbains, sont particulièrement touchées. Les gouvernements locaux et les organisations de la société civile sont encouragés à identifier et à promouvoir des façons alternatives de permettre des échanges locaux, y compris des rencontres en personne lorsque les conditions le permettent, en les combinant avec des moyens en ligne, si nécessaire.

- Par ailleurs, la possibilité d'accéder à la culture est réduite, en particulier pour certains groupes sociaux, y compris ceux vivant dans des quartiers avec des infrastructures culturelles limitées ou dans lesquels des lieux ont été fermés (étant donné que la mobilité dans les villes est susceptible d'être de plus en plus restreinte), et les personnes souffrant de handicaps ou de problèmes de santé, qui peuvent préférer rester à la maison et avoir tendance à éviter les espaces publics très fréquentés. Les autorités publiques doivent être prêtes à identifier ces difficultés et à adopter des mesures pour permettre une participation culturelle sûre, pour tous, lorsque les conditions le permettent.

- L'annulation d'événements publics, la fermeture de nombreux lieux culturels et les restrictions de mobilité menacent la capacité des artistes et des professionnels de la culture à bénéficier d'un revenu régulier. À cet égard, certaines des observations précédentes concernant le potentiel de la culture à offrir aux migrants des passerelles utiles vers l'emploi doivent être considérées avec prudence. Les gouvernements locaux et nationaux doivent être conscients de ces développements et prendre des mesures pour contribuer à la durabilité de l'emploi culturel, tout comme dans d'autres secteurs de l'économie.

- La Covid-19 peut entraîner une peur accrue de l'autre, y compris des groupes défavorisés, comme les migrants et les réfugiés, qui dans certains cas peuvent être perçus comme des menaces potentielles en termes de santé publique. Les gouvernements locaux et les organisations de la société civile doivent être conscients de ce risque et, si nécessaire, rassembler leurs forces dans le cadre de campagnes d'éducation publiques et d'autres initiatives contribuant à susciter de la confiance et de la cohésion. Les artistes et les professionnels de la culture peuvent être engagés dans certaines activités à ce titre.

- La crise actuelle accroît la pression exercée sur les ressources publiques qui doivent être réparties entre des priorités faisant face à une concurrence accrue. Les gouvernements locaux doivent essayer de veiller à ce qu'une offre de base de services culturels soit accessible pour tous, conformément aux droits culturels, et que des mesures soient prises pour garantir la durabilité des infrastructures et des organisations culturelles.

En juin 2020, le Comité Culture de CGLU a publié un rapport intitulé Culture, Cities and the COVID-19 Pandemic (Culture, villes et la pandémie de COVID-19), présentant des données probantes liées à des mesures adoptées par des villes partout dans le monde au lendemain de la crise. Le rapport affirme que, dans un contexte prévisible de mobilité internationale réduite, il existe un potentiel de renouvellement du « lien entre les institutions culturelles et les citoyens, et donc d'émancipation culturelle des communautés », y compris des groupes vulnérables. Le rapport présente également une affirmation concernant l'inclusion des migrants et des réfugiés particulièrement intéressante : « La pandémie confirme le besoin de comprendre le monde dans toute sa diversité, plus que jamais. Il pourrait y avoir une conscience accrue de la protection et de la promotion de la diversité culturelle et de l'importance d'une coopération et d'une solidarité culturelles. »

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS : 10 ASPECTS CLÉS

Ce rapport d'apprentissage thématique vise à résumer les nombreuses données probantes disponibles, issues de l'événement d'apprentissage entre pairs de Casablanca et d'ailleurs, sur l'importance des politiques culturelles et d'autres aspects culturels relatifs au développement de l'inclusion des migrants dans les contextes urbains. Cette section finale souligne 10 aspects clés qui peuvent inspirer les gouvernements locaux de la région lorsqu'il s'agit de prendre des mesures relatives à ce domaine.

1. Renforcer et intégrer les stratégies.

La politique culturelle et l'approche interculturelle des politiques locales constituent des aspects complémentaires. Elles méritent chacune une attention propre et doivent bénéficier de ressources adéquates, tandis que leur coordination mutuelle doit également être encouragée. À cet égard, les stratégies interculturelles locales doivent prendre en compte des aspects tels que la créativité et le patrimoine, tandis que les politiques culturelles locales doivent également refléter la diversité, y compris celle liée à la migration et à l'asile. Les thèmes abordés dans les paragraphes ci-dessous (2-10) peuvent inspirer les priorités et les mesures politiques à inclure dans ces stratégies.

2. Équilibrer patrimoine, diversité et créativité en termes de culture.

Les politiques culturelles locales doivent prendre en compte la culture de façon globale, y compris des aspects liés au patrimoine, à la diversité et à la créativité, ainsi que leurs relations réciproques. Cela implique une réflexion sur le patrimoine par le biais du prisme de la diversité et de l'interculturalisme (par ex. dans le travail des musées et des archives) et l'assurance que l'héritage du passé et la capacité à développer de nouvelles expressions créatives soient pris en compte et équilibrés. À cet égard, les politiques culturelles locales doivent également prendre en compte la complexité inhérente aux expressions et aux identités culturelles développées aux niveaux individuel et collectif qui dépassent les stéréotypes associés aux cultures nationales établies.

3. Viser un accès universel et adopter des mesures adaptées si nécessaire.

L'enjeu de la citoyenneté culturelle et des droits culturels implique que les villes devraient permettre à tous les citoyens, quelles que soient leurs origines, de participer pleinement et librement à la vie culturelle. Afin de rendre l'accès universel, il est également nécessaire de prendre en compte les obstacles et les inégalités spécifiques, et d'adopter des mesures adaptées à des groupes spécifiques ou de viser à assurer leur visibilité (par ex. programmes destinés aux migrants nouvellement arrivés, ou initiatives célébrant les communautés diverses qui constituent la population locale).

4. Mettre l'accent sur le potentiel positif de la culture et de la diversité.

La coexistence entre des groupes d'origines diverses peut entraîner des incompréhensions et des tensions et, au pire, elle peut être exploitée à des fins multiples et engendrer des conflits. Une analyse et une compréhension détaillées et sophistiquées de ces facteurs, un leadership politique, la promotion d'une citoyenneté active et de rencontres interculturelles, et le développement de nouveaux discours et possibilités basés sur la diversité devraient prédominer. Bien entendu, cela fait partie d'un effort sur le long terme.

5. Prendre en compte le changement structurel, au-delà des mesures à court terme.

Les efforts consacrés à l'inclusion des migrants dans la vie culturelle et, de façon plus large, à la réalisation de la pleine citoyenneté doivent impliquer la mise en place de politiques et de programmes structurels à long terme. Les événements et les activités à court terme (par ex. festivals) et les projets ponctuels peuvent être positifs en termes de symbolisation du changement et d'innovation dans certains domaines. Toutefois, il est important de prendre en compte l'héritage durable, ce qui devrait amener à privilégier les initiatives stables à long terme.

6. Diversifier les espaces de culture.

Une étape clé permettant de rendre la culture accessible à tous et de développer une participation active et des rencontres interculturelles consiste à réaliser les activités culturelles à l'extérieur et au-delà des lieux culturels plus traditionnels. Les théâtres, les musées, les centres culturels et les bibliothèques sont tous importants mais ils devraient être encouragés à s'étendre au-delà de leur emplacement physique et à établir des partenariats avec des organisations de proximité. Par ailleurs, les écoles, les centres de santé, les rues et les places publiques peuvent également accueillir des activités culturelles, afin d'atteindre un éventail plus large de citoyens.

7. Garantir la participation des migrants et des réfugiés à des programmes qui les concernent.

Les exercices de cartographie participative, les consultations et l'identification des besoins, la co-conception de programmes et de projets, l'implication des migrants et des réfugiés en tant que médiateurs, et l'engagement de la communauté dans la gestion et la mise en œuvre de programmes et de services constituent certaines des formules que les gouvernements locaux peuvent adopter pour se conformer au principe « rien pour nous, sans nous ».

8. Progresser vers une gouvernance de la culture plus horizontale, participative et fluide.

En plus de la participation active des migrants et des réfugiés, une collaboration entre les autorités publiques et les organisations de la société civile, ainsi qu'une collaboration transversale ou « décloisonnée » entre les différents départements du gouvernement local sont nécessaires, étant donné la complexité des questions traitées. Selon la distribution de compétences en vigueur, une collaboration multi-niveaux entre les autorités locales, régionales et/ou nationales peut également s'avérer nécessaire.

9. Prendre en compte les discours locaux et la place de la diversité culturelle au sein de ces derniers.

En général, les villes sont davantage capables d'intégrer des discours pluriels et divers que les États-nations. Les villes, sans cesse plus diverses, devraient prendre en compte leur manière de se présenter aux publics locaux et internationaux. La révision des discours officiels et des marques de ville par le biais d'une reconnaissance des influences diverses ayant contribué à façonner la ville dans le cadre de processus interculturels, et qui continuent à la façonner, peut constituer une source d'estime de soi et de cohésion accrues. Bien entendu, il s'agit là d'un exercice complexe qui requiert une certaine prudence. Il faut éviter de négliger les efforts et les contributions historiques des communautés d'accueil et faire attention à ne pas accorder une importance trop excessive aux contributions des migrants, sauf si cela se reflète dans les politiques réelles.

10. Liens avec les agendas mondiaux et développement d'une collaboration internationale.

Les politiques et les programmes culturels favorisant l'inclusion des migrants disposent d'un potentiel considérable pour contribuer à la réalisation des ODD et répondre aux engagements internationaux définis, entre autres, par le Nouvel agenda urbain, le Pacte mondial pour les migrations et le Pacte mondial sur les réfugiés. Les villes devraient pouvoir rendre cela explicite, par le biais de documents politiques adaptés, d'une responsabilité et de cadres d'évaluations locaux, de la soumission à des examens locaux volontaires dans le cadre des ODD et d'autres outils, si nécessaire. En outre, il s'agit d'un domaine au sein duquel les défis locaux sont souvent partagés. Par conséquent, il existe un potentiel pour développer un apprentissage entre pairs, une collaboration et un réseautage impliquant les gouvernements locaux et les organisations de la société civile, au niveau international et dans des espaces régionaux comme le bassin méditerranéen.

OUTILS ET RESSOURCES POUR LES VILLES

Cette section propose une sélection non exhaustive de ressources supplémentaires (manuels, lignes directrices, webinaires et autres) afin d'en savoir plus sur ce qui fonctionne dans d'autres villes, d'inspirer les villes à agir et de soutenir le développement de politiques locales.

SITES WEB

Le programme Cités interculturelles :

Ce programme du Conseil de l'Europe fournit des ressources et des conseils pour aider les villes à évaluer leurs politiques par le biais d'un prisme interculturel et à développer des stratégies interculturelles complètes. Plus de 140 villes en Europe, en Afrique du Nord et dans d'autres régions du monde y participent actuellement.

https://www.coe.int/en/web/interculturalcities

Bonnes pratiques en termes de culture et de développement durable :

Le Comité Culture de CGLU gère une base de données d'environ 200 politiques et programmes culturels locaux liés au développement durable, dans des domaines relatifs aux droits culturels, à la diversité et à l'inclusion. Un moteur de recherche permet aux projets d'être identifiés selon leurs liens avec les 17 ODD, entre autres critères.

http://obs.agenda21culture.net/

GUIDES ET BOÎTES À OUTILS

(CGLU, 2015), Culture 21 Actions. Barcelone : CGLU

Un guide pratique adopté par CGLU en 2015, présentant 100 actions que les villes peuvent mettre en œuvre pour établir des liens entre culture et développement local durable. Il inclut des sections portant sur les droits culturels, la diversité, les liens entre culture, égalité et inclusion sociale, et la gouvernance de la culture.

http://www.agenda21culture.net/documents/culture-21-actions

Groupe de travail de l'UE sur le dialogue interculturel (2017), Comment la culture et les arts peuvent promouvoir le dialogue interculturel dans un contexte de crise migratoire et des réfugiés. Luxembourg : UE

Élaboré par un groupe de travail impliquant des représentants d'états membres de l'UE, cette publication fournit des conseils et présente des exemples pour développer le dialogue interculturel par le biais de projets culturels, avec une focalisation sur les relations avec les migrants et les réfugiés. La plupart des exemples présentés concernent des contextes urbains.

https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/4943e7fc-316e-11e7-9412-01aa75ed71a1

RAPPORTS ET PUBLICATIONS

UNESCO (2016), Culture : futur urbain : Rapport mondial sur la culture pour le développement urbain durable. Paris : UNESCO

Ce rapport mondial sur les villes et la culture comprend des analyses régionales et thématiques, ainsi que de nombreuses études de cas. Il a été publié par l'UNESCO à l'occasion de l'adoption du Nouvel agenda urbain. Il fournit des données probantes solides quant à l'importance du patrimoine, de la diversité, de la créativité et des politiques culturelles en matière de développement local durable.

https://en.unesco.org/creativity/publication/culture-urban-future

Yasmin Fedda, Daniel Gorman et Tory Davidson (2016), Creation and displacement: Developing new narratives around migration. Bruxelles : IETM

Un rapport commandé par l'IETM, le réseau international pour les arts du spectacle, visant à présenter des initiatives artistiques qui soutiennent et impliquent des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'étude comprend un annexe avec des exemples supplémentaires et a été complétée avec une mise à jour en 2019 (Everybody wants a refugee on stage: Conversations around contemporary artistic engagement with migration).

https://www.ietm.org/en/publications/creation-and-displacement-developing-new-narratives-around-migration

INDEX

- webinaire
- boîte à outils
- bonnes pratiques
- manuel

AUTRES RÉFÉRENCES

- Duxbury, Nancy ; Hosagrahar, Jyoti ; et Pascual, Jordi (2016), “Why must culture be at the heart of sustainable urban development?”, article. Barcelone : CGLU. Disponible sur http://www.agenda21culture.net/sites/default/files/culture_sd_cities_web_spread.pdf

- 4ème Forum des autorités locales pour l’inclusion sociale (2004), Agenda 21 de la culture : Un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel. Barcelone : CGLU. Disponible sur http://www.agenda21culture.net/documents/agenda-21-for-culture

- MC2CM (2017), Défis et opportunités des zones urbaines pour la région Méditerranée : Recommandations politiques. Malte : ICMPD. Disponible sur https://www.icmpd.org/fileadmin/1_2018/MC2CM/Policy_Recommendation_FR_Online.pdf

- MC2CM (2017), Rapport de synthèse des profils migratoires de ville. Malte : ICMPD. Disponible sur https://www.icmpd.org/fileadmin/1_2018/MC2CM/MC2CM_Synthesis_Report_FR_Online.pdf

- MC2CM (c. 2020), « Les politiques culturelles : un vecteur pour l’inclusion des migrants en contexte urbain. Événement régional d’apprentissage entre pairs (Casablanca, 11-12 décembre 2019). Résumé des débats ». Malte : ICMPD. Disponible sur https://www.dropbox.com/s/erzm7y7w0z4la6j/MC2CM_PLE%20Casablanca_Background%20Note_FR.pdf?dl=0

- Platform for Intercultural Europe (2008), « Le Rainbow Paper. Dialogue interculturel : De la pratique au politique : un aller-retour ». Bruxelles : Platform for Intercultural Europe. Disponible sur https://ec.europa.eu/migrant-integration/librarydoc/the-rainbow-paper---intercultural-dialogue-from-practice-to-policy-and-back-1

- Plusieurs auteurs (c. 2019), Communication on Migration: An Issue of Local Governance. The benefits and challenges of promoting a realistic narrative on migration and fostering intercultural dialogue in cities. Malte : ICMPD. Disponible sur https://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/TLR_Communication_Online.pdf

- CGLU (2020), Culture, Cities and the COVID-19 Pandemic. Part 1: Documenting the Initial Measures and Drafting Challenges Ahead. Barcelone : CGLU. Disponible sur http://www.agenda21culture.net/sites/default/files/files/documents/en/report_8_-_culture_cities_and_the_covid19_pandemic_-_en.pdf

- Wood, Phil (2019), « Les politiques culturelles : un vecteur pour l’inclusion des migrants en contexte urbain. Événement d’apprentissage entre pairs – Document thématique (Casablanca, 11-12 décembre 2019) ». Malte : ICMPD. Disponible sur https://www.dropbox.com/s/39brilz7a3m2y3n/MC2CM_PLE%20Casablanca_Background%20Note_FR.pdf?dl=0
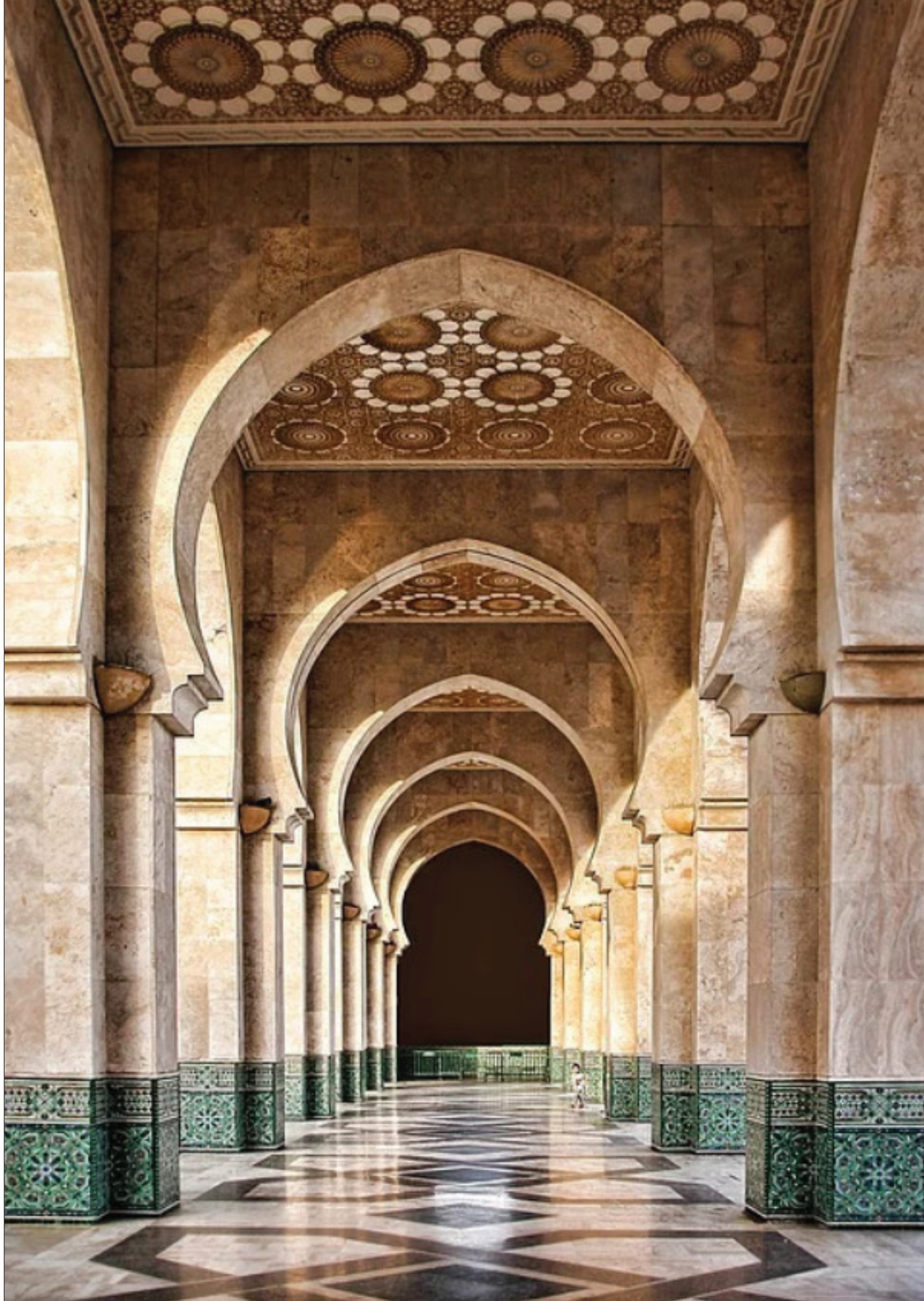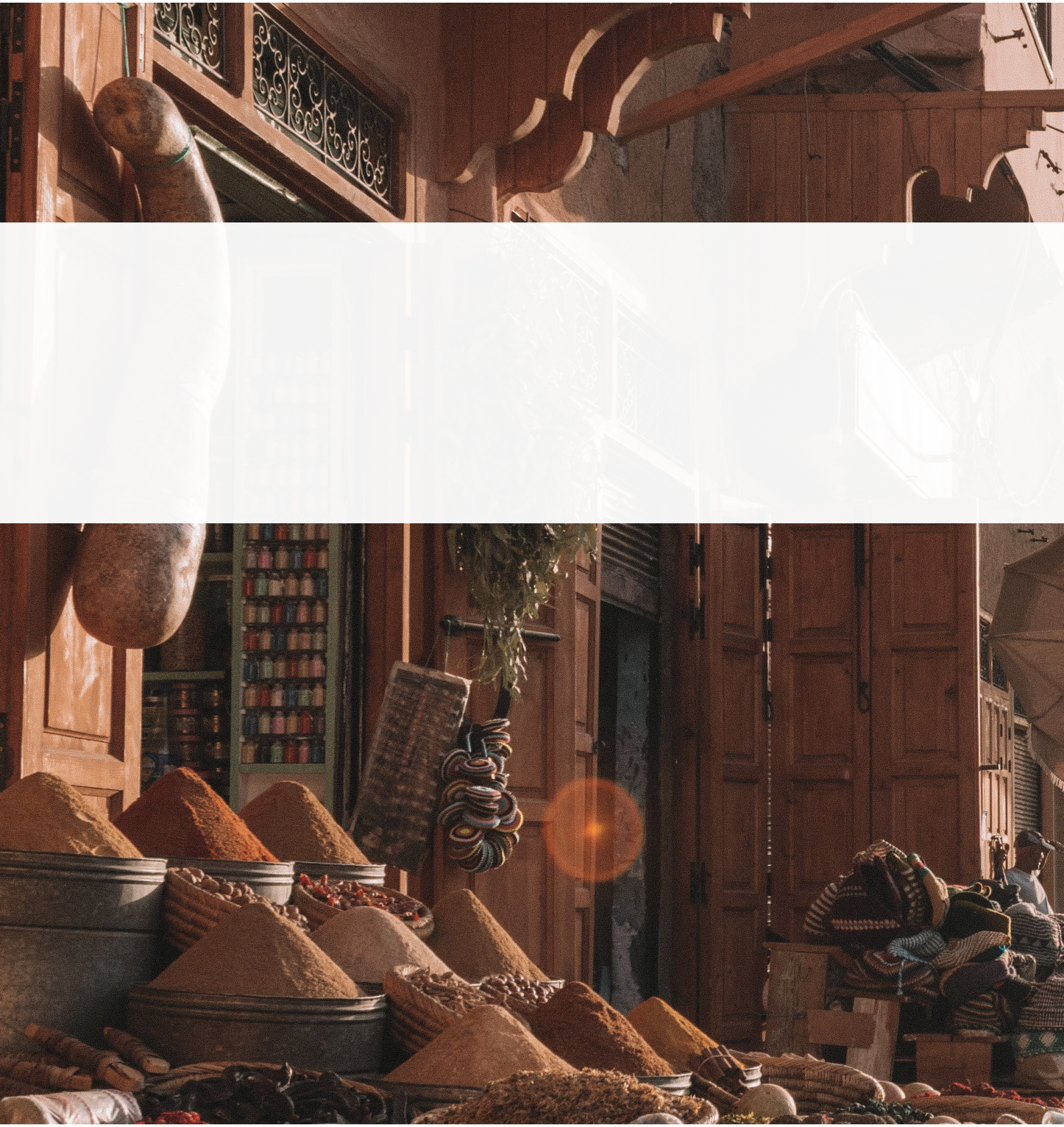
Les références en ligne sont correctes en la date du 9 novembre 2020.